

Contexte

Le présent rapport sur la stratégie s'inscrit dans le processus quadriennal prévu par l'Approvisionnement économique du pays (AEP) et illustré ci-dessous. Le processus stratégique en cours a démarré, en 2017, par une analyse détaillée des dangers et de la vulnérabilité, laquelle a permis, en 2018, de vérifier la stratégie de l'AEP. L'orientation stratégique définie, on examinera en 2019 les mesures et moyens d'action quant à leur efficacité et leur opportunité (Rapport sur les mesures à prendre puis Rapport sur le stockage stratégique). En 2020, le cycle sera bouclé par le Rapport sur l'approvisionnement économique du pays.

L'analyse de risques faite en 2017 souligne la forte interconnexion et le rythme soutenu dans les circuits économiques mondiaux (flux de marchandises, logistique et communication). Des perturbations, même locales, peuvent déclencher des réactions en chaîne, difficiles à contrôler, impactant d'autres processus. Dans une économie mondialisée, un sinistre peut très vite avoir des répercussions profondes sur l'approvisionnement. Souvent, on ne perçoit les signes avant-coureurs qu'assez tard : par ailleurs, vu la complexité et l'interdépendance des processus, il est très difficile de faire des pronostics.

Pour l'AEP, il est capital d'être bien préparé dès la phase préventive, avant même qu'une crise ne se profile, tout comme il est crucial d'intervenir au bon moment et avec des mesures adéquates. La loi – révisée – sur l'approvisionnement du pays (LAP), entrée en vigueur en 2017, est tombée à pic, car elle laisse plus de place aux mesures préventives. Il nous a fallu réexaminer la stratégie de l'AEP, datant de 2014, pour l'actualiser et en faire l'objet du présent rapport ; ainsi, nous pouvons continuer de remplir le mandat ancré dans la LAP révisée, en tenant compte de la donne économique comme géopolitique.

Les biens et services cruciaux pour l'approvisionnement impliquent divers processus et risques. Il s'ensuit que l'AEP ne doit pas définir une stratégie unique, mais des mini-stratégies pour chaque processus (p. 6 à 16). Elles ont en commun d'avoir fixé des objectifs, pour la phase préventive comme celle d'intervention (p. 5). Malgré cette diversité, il ne faut pas oublier que les processus d'approvisionnement sont interdépendants et requièrent certaines ressources et prestations préalables (p. 4). Pour que cette interaction complexe fonctionne, on a défini, au niveau stratégique suprême, des axiomes (p. 3) qui garantissent une ligne commune pour l'AEP.



Axiomes de la stratégie

L'Approvisionnement économique du pays (AEP) comprend un collège d'experts (près de 250), issus des branches cruciales, et l'Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays (OFAE), ce qui fait penser à un partenariat public-privé. L'AEP a pour mandat de garantir le ravitaillement du pays en biens et services vitaux face à une grave pénurie à laquelle l'économie ne peut remédier par ses propres moyens. Et c'est pour atteindre cet objectif qu'il a défini ces axiomes stratégiques de portée générale.

- L'AEP se concentre sur la sécurité d'approvisionnement en biens et services vitaux dans les domaines alimentation, énergie, produits thérapeutiques, logistique et TIC... sans oublier les changements sociétaux dus à la numérisation. On a défini une mini-stratégie pour chacun des processus.
- 2) En phrase préventive, l'AEP renforce la résilience de ces processus afin d'éviter, aussi longtemps que possible, une intervention étatique. Il prépare des mesures d'appoint, voire régaliennes, en prévision de la phase d'intervention.

- 3) En phase d'intervention, il prend des mesures ciblées pour agir graduellement sur les processus d'approvisionnement, selon la gravité de la pénurie.
- 4) L'AEP a des contacts avec diverses organisations étatiques et privées, à l'échelle nationale comme internationale, ce qui contribue à garantir l'approvisionnement.
- 5) L'AEP renforce la responsabilité de l'économie privée et de la population par des campagnes de sensibilisation.
- 6) Les activités de l'AEP sont connues du grand public qui y voit une contribution positive, visant à renforcer la sécurité d'approvisionnement de la Suisse.

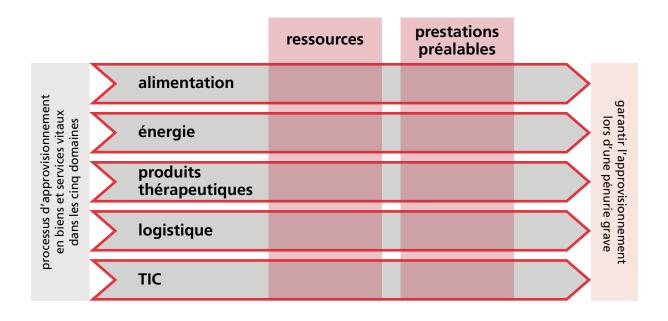
Modèle d'approvisionnement

Pour garantir l'approvisionnement, il faut que les processus générant les biens et services fonctionnent, mais aussi que les ressources et prestations préalables nécessaires à ces processus soient disponibles. Le modèle ci-dessous illustre les liens entre ces deux prérequis.

Processus d'approvisionnement: l'AEP se concentre sur cinq processus (flèches grises horizontales) permettant de fournir au pays les biens et services vitaux dans divers domaines (alimentation, énergie, produits thérapeutiques, logistique et TIC). Si ces processus sont sauvegardés, l'approvisionnement requis est garanti.

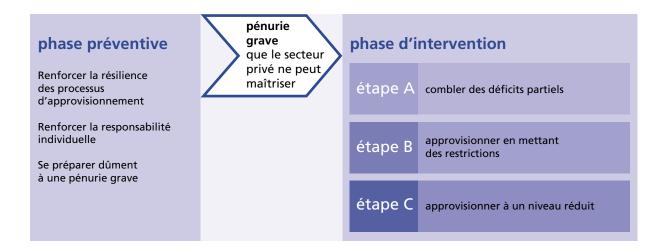
Ressources et prestations préalables: pour garantir le bon fonctionnement de ces processus, il faut certaines ressources et prestations préalables (bandes rouges verticales). L'intersection des flèches et des bandes illustre l'interdépendance des divers processus et des ressources + prestations préalables.

L'AEP établit, à partir d'une analyse des risques et de la vulnérabilité, les ressources et prestations préalables impliquant des fonctions transversales critiques pour les processus d'approvisionnement. Il soutient ces processus en leur garantissant des matériaux industriels (matières premières, produits semi-finis, adjuvants), du matériel (alimentation en courant d'urgence, installations de production) et des services (emballages, opérations de paiement). Ainsi ces processus pourront, à leur tour, garantir l'approvisionnement en biens requis lors d'une pénurie.



Objectifs stratégiques de l'approvisionnement

Pour remplir son mandat, l'AEP poursuit des objectifs spécifiques pour chaque processus d'approvisionnement, que ce soit en phase préventive ou lors des étapes A à C d'une intervention. Le modèle suivant reproduit ces objectifs :



Phase préventive: l'objectif global de l'AEP est alors de renforcer la résilience des processus d'approvisionnement. À cet effet, l'AEP sensibilise et soutient les acteurs-clés ainsi que la population pour qu'ils assument leurs responsabilités en matière de prévention des crises. En outre, l'AEP développe des mesures pour améliorer la résilience, en coopérant étroitement avec des entreprises et des associations économiques. Grâce à la nouvelle LAP, on peut créer des directives contraignantes en la matière. À ce stade, l'AEP prépare en outre des mesures pour la phase d'intervention. Sur requête de la branche, l'AEP demande au chef du DEFR de mettre en vigueur ces mesures. Mais ce n'est pas automatique: le Conseil fédéral décide, selon la situation, si l'État doit intervenir ou non dans le marché.

Phase d'intervention: l'AEP prépare des mesures diverses, dont l'intensité varie. Elles vont d'une garantie – aussi large que possible – de l'offre aux restrictions de la demande. Le stockage stratégique garde toute son importance. Sur ordre de la Confédération, diverses branches détiennent des stocks de marchandises cruciales (par ex. aliments, diesel/mazout, médicaments, engrais). L'AEP intervient en trois étapes. Plus une pénurie se complexifie, plus l'État aura un rôle à jouer.

À l'étape A, on va garantir l'approvisionnement en comblant certains déficits. À l'étape B, on vise à le garantir par des mesures pour gérer l'offre et la consommation. À l'étape C, on va s'efforcer de le sauvegarder, à un niveau réduit, en fonction des circonstances.

Lorsque la pénurie est maîtrisée, on stoppe en bon ordre les interventions. Si c'est nécessaire et judicieux, l'AEP doit aussi s'impliquer, dans cette phase, pour que tout revienne à la normale. L'essentiel est qu'il communique et qu'il coordonne ses activités avec les branches et offices concernés.

Stratégies pour les processus d'approvisionnement

Dans les pages suivantes, nous allons concrétiser, puis prioriser les objectifs stratégiques des divers domaines (alimentation, énergie, produits thérapeutiques, logistique et TIC). Fondamentalement, la stratégie vise à renoncer autant que possible à des interventions drastiques (étapes B et C) puis à limiter leur durée au strict minimum. L'AEP intervient toujours de façon subsidiaire par rapport au secteur privé; il ne doit jamais le remplacer dans ses fonctions d'approvisionnement.

Approvisionnement en aliments

L'approvisionnement en aliments intègre aussi l'eau potable. Pour que les aliments soient disponibles en Suisse, il faut non seulement avoir les facteurs de production requis (prestations préalables, sol, travail et capital), mais que la logistique, l'infrastructure TIC et l'apport d'énergie fonctionnent impeccablement.

Divers événements pourraient entraîner une grave pénurie alimentaire : panne d'électricité, grèves, blocus des axes logistiques, catastrophes naturelles, arrêts d'exploitations cruciales pour l'approvisionnement (...), agents pathogènes, restrictions politiques (embargo) ou événements climatiques extrêmes (par ex. une éruption volcanique accompagnée d'un immense nuage de cendres). Une pénurie peut, selon les cas, durer de quelques semaines à plusieurs années. Si elle affecte des moyens de production irremplaçables, cela constitue un défi particulier. Si certains aliments disparaissent, on peut, en règle générale, les compenser par d'autres produits.

En Suisse, le ravitaillement en eau potable est décentralisé et organisé au niveau local. On ne peut donc guère imaginer une pénurie nationale. Notre pays aura globalement assez d'eau dans les prochaines décennies. Toutefois, certains défis demeurent : des conflits d'intérêts (quant à l'utilisation de l'eau), des infrastructures obsolètes... voire le changement climatique peuvent affecter l'approvisionnement.

Objectifs de l'approvisionnement en aliments

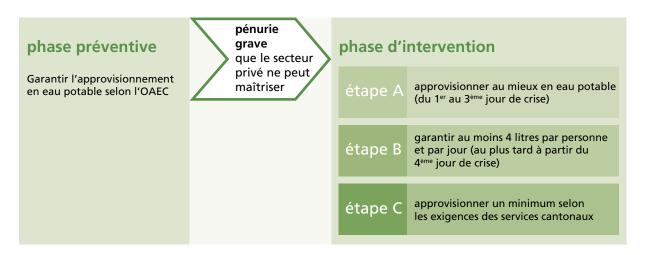
pénurie grave phase d'intervention phase préventive que le secteur privé ne peut Fixer des exigences pour combler maîtriser le stockage d'aliments et combler à 100 % le déficit de certains de moyens de production aliments ou moyens de production vitaux lors d'une grave pénurie Prendre des mesures pour convertir la production dépanner en vue d'une pénurie grave (garantir les surfaces Si la pénurie s'installe pour un an, étape B d'assolement requises et approvisionner équitablement la autres moyens de production) population, à un niveau réduit. Renforcer la résilience gérer des particuliers (provisions domestiques) Garantir un apport de 2300 calories étape C par personne et par jour, si la pénurie perdure au-delà d'un an.

En phase préventive, il faut surtout fixer des exigences en matière de stockage. Dans la perspective d'une conversion de la production, il faut en outre garantir les surfaces d'assolement et autres prérequis. Vu que les mesures prévues par l'AEP impliquent une période de montée en puissance, il est important que les particuliers aient fait des provisions domestiques leur permettant de tenir une semaine.

En phase d'intervention, on va s'efforcer d'assurer l'approvisionnement à un niveau réduit, en fonction du type de pénurie.

- Si la pénurie concerne certains biens vitaux irremplaçables, on va s'efforcer de combler à 100 % le déficit, notamment en libérant des réserves obligatoires et en stimulant les importations, voire en restreignant les exportations (étape A).
- Si la pénurie dure près d'un an, on va limiter l'offre et distribuer aux habitants, de façon homogène, les aliments raréfiés (étape B).
- Si la pénurie risque de durer plus d'un an, on peut cultiver davantage en exploitant les surfaces d'assolement disponibles, tout en limitant l'offre. Cela permettra de garantir un apport d'au moins 2300 calories par personne et par jour (étape C).

Objectifs d'approvisionnement en eau potable



L'ordonnance sur la garantie de l'approvisionnement en eau potable en temps de crise (OAEC) vise à sauvegarder un ravitaillement normal, aussi longtemps que possible. En outre, il faut éviter les perturbations et vite y remédier afin qu'il y ait, à tout moment, suffisamment d'eau potable. L'objectif principal est donc d'éviter les pénuries. C'est valable pour les cantons, mais aussi pour les « services des eaux ».

Approvisionnement en énergie

Pour l'AEP, il s'agit surtout de garantir l'approvisionnement en électricité, produits pétroliers et gaz naturel. Si la pénurie perdure, on prendra aussi en compte le bois de chauffage. La Suisse est tributaire de ses importations pour couvrir ses besoins en énergie. La demande de produits raffinés et de gaz naturel doit être couverte à 100 % par les importations. Pour son alimentation électrique aussi, la Suisse dépend de ses voisins : il faut que les échanges se déroulent sans encombre, notamment en hiver, lorsque la production suisse ne couvre pas la demande. Les objectifs stratégiques de l'AEP, en matière d'énergie, consistent à acheter de l'énergie en quantité suffisante à l'étranger, à l'importer sans problèmes et à la distribuer dans le pays.

Vu que chaque type d'énergie a ses propres caractéristiques (état liquide ou gazeux, transport ou distribution par conduites, etc.), les risques concrets et les mesures prévues par l'AEP varient fortement. L'approvisionnement en électricité est au cœur de nos objectifs stratégiques. En effet, tous les autres processus et infrastructures, requis pour l'approvisionnement en biens et services vitaux, en sont tributaires.

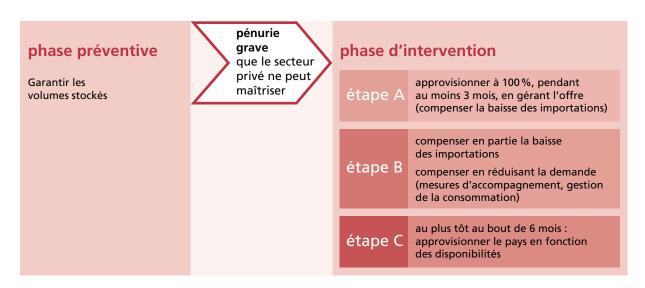
Objectifs d'approvisionnement en électricité

pénurie grave phase préventive phase d'intervention que le secteur privé ne peut Surveiller la situation et maîtriser la durée d'approvisionnement étape A réduire volontairement la demande autonome en électricité Garantir l'énergie électrique réduire la demande en gérant étape B Veiller à ce que OSTRAL, la consommation organisation de mise en œuvre, soit fin prête réduire encore la demande par Sensibiliser les consommateurs étape C une gestion plus incisive de courant gérer l'offre

Vu l'importance de l'approvisionnement en électricité et son horizon à bien plus court terme que pour les autres énergies, il faut garantir – dès la phase préventive – une organisation d'exécution qui prendra des mesures de gestion réglementée.¹ En outre, il faut suivre en permanence la situation en Suisse pour lancer, en temps voulu, des mesures pour contrer une pénurie. Pour que la demande corresponde toujours à l'offre, on doit garantir soit que les réserves d'énergie primaire sont suffisantes, soit que la demande peut être couverte par des importations. Il faut, d'ores et déjà, sensibiliser à l'idée de pénurie les gros consommateurs de courant et les grands acteurs de l'approvisionnement afin qu'ils fassent d'éventuels préparatifs.

Dans les deux premières étapes, l'objectif stratégique est de réduire la consommation d'électricité pour qu'elle corresponde à l'offre. La durée d'approvisionnement en électricité autonome est une donnée-clé lors d'une pénurie : elle indique pendant combien de temps la Suisse pourra être approvisionnée en courant. Cette durée dépend fortement des réserves d'eau dans les lacs de barrage, mais tient aussi compte des éventuelles importations. Si la réduction de la consommation ne suffit pas pour maîtriser la pénurie d'électricité et si la demande ne peut plus être couverte par le marché, on va diriger l'offre en gérant les centrales de façon réglementée et centralisée ainsi qu'en limitant les exportations de courant. On peut procéder à des délestages du réseau, mais ils constituent une mesure drastique. Ils auraient un impact sérieux sur la vie de citoyens et sur les autres secteurs de l'approvisionnement.

Objectifs d'approvisionnement en produits pétroliers

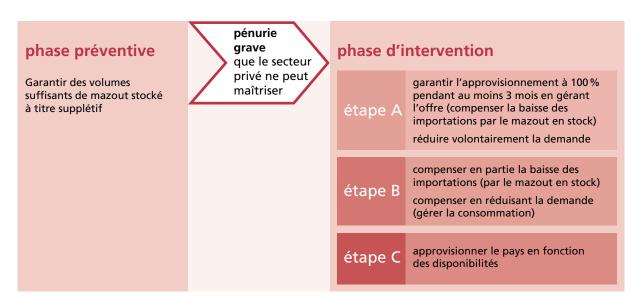


En phase préventive, on vise à garantir, en tout temps et grâce aux réserves stratégiques, les quantités requises de produits raffinés vitaux pour remplir tant les exigences nationales que les engagements internationaux, vis-à-vis de l'AIE.

En phase d'intervention, l'objectif stratégique est de compenser un arrêt des importations de produits pétroliers vitaux en approvisionnant la Suisse à 100 %, pendant au moins trois mois, grâce aux réserves stratégiques. Si ces réserves fondent rapidement alors que la pénurie perdure, on va réduire aussi la consommation par des mesures adéquates, afin de couvrir partiellement les besoins pendant au moins trois mois supplémentaires. Au final, il s'agira de sauvegarder les fonctions vitales de notre pays. Pour attribuer les quantités encore disponibles, on accordera la priorité aux autres processus d'approvisionnement.

¹ Pour préparer ces mesures de gestion réglementée, l'Association des entreprises électriques suisses (AES) a créé OSTRAL (organisation chargée de l'approvisionnement électrique face à des situations extraordinaires) : ainsi il incombe à OSTRAL de mettre en œuvre le contingentement de l'électricité et les délestages.

Objectifs d'approvisionnement en gaz naturel

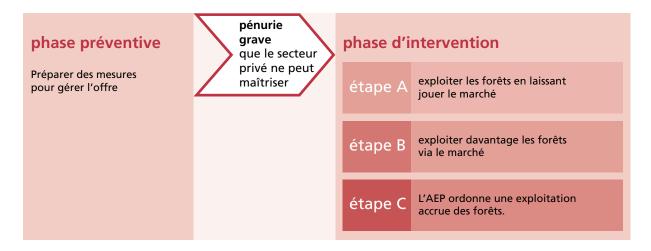


En phase préventive, on vise à garantir l'approvisionnement grâce à des réserves obligatoires de mazout suffisantes pour alimenter, lors d'une crise, les installations mixtes.² À moyen terme, on s'efforcera en plus de constituer des réserves de gaz naturel pour compenser les pénuries de courte durée.

En phase d'intervention, l'objectif stratégique est de garantir, lors d'une pénurie, un approvisionnement en gaz à 100 % aux consommateurs dotés d'installations non commutables et un ravitaillement en mazout, durant au moins trois mois, pour les installations mixtes. S'il y a une pénurie de mazout, on pourra satisfaire la demande en libérant les réserves obligatoires constituées à titre supplétif. Si la commutation des installations mixtes ne suffit pas, on va réduire la demande de gaz naturel en prenant des mesures adéquates. Si cela ne suffit toujours pas, on va déconnecter du réseau certains consommateurs désignés.

² Les installations commutables ou mixtes peuvent fonctionner aussi bien au gaz qu'au mazout.

Objectifs d'approvisionnement en bois de chauffage



En cas de pénurie relativement longue dans le secteur énergétique, on peut supposer que la demande de bois de chauffage va augmenter. Au début, les volumes élevés de stocks en forêts permettront d'utiliser des bûches comme combustible d'appoint. Ensuite, on pourra couvrir les besoins supplémentaires en intensifiant l'exploitation des forêts tout en laissant jouer le marché (étapes A et B); puis l'AEP devra intervenir par une prescription (étape C).

Approvisionnement en produits thérapeutiques

L'approvisionnement du pays en produits thérapeutiques peut être entravé par une rupture de stock, une pandémie, un attentat bioterroriste, voire une catastrophe naturelle. Simultanément, des produits disparaissent du marché pour diverses raisons liées à la rentabilité (taille du marché, coût de l'autorisation, prix, etc.). Ces disparitions réduisent les possibilités de substitution et de compensation lors d'une crise - voire l'arrivée de génériques, si la préparation originale est retirée du marché. Le cas des médicaments est délicat : s'il y a une pénurie, on ne peut guère la pallier par des importations ; de plus, la gestion réglementée classique ne peut s'appliquer aux médicaments : en règle générale, chaque patient requiert la quantité totale préconisée pour sa thérapie. Lors d'un attentat bioterroriste ou d'une pandémie, les besoins risquent d'augmenter fortement par rapport aux quantités requises en temps normal. En outre, si l'on remplace les produits manquants par d'autres médicaments, cette consommation accrue peut entraîner une nouvelle pénurie.

Ces dernières années, les problèmes d'approvisionnement sont nettement plus fréquents et il est difficile de les anticiper. Il faut donc renforcer les observations pour préparer et prendre les mesures adéquates en temps voulu. L'AEP n'a pas pour tâche de mettre à disposition, en permanence, toute la palette thérapeutique. Pour déterminer l'importance d'un médicament, l'AEP a retenu divers critères.

- Le produit est, dans sa formulation, vital ou déterminant pour la thérapie.
- Le nombre de personnes concernées dépasse, en règle générale, celui des maladies orphelines (5 patients pour 10 000 habitants). Mais on peut faire une exception pour certains médicaments vitaux (traitant ces maladies) dont l'approvisionnement est notoirement critique.
- Le produit est critique (peu de fabricants, substitution malaisée).

Pour garantir un approvisionnement suffisant, il faut connaître l'importance de tel ou tel médicament et les véritables besoins thérapeutiques ; il faut aussi avoir des stocks adéquats et disposer d'une logistique à toute épreuve, notamment en Suisse. Cela requiert en outre une approche interdisciplinaire et une bonne interconnexion des pouvoirs publics et des entreprises privées. Mais cette distribution ne peut être assurée que si l'approvisionnement électrique et les réseaux TIC ne sont pas perturbés.

Objectifs d'approvisionnement en produits thérapeutiques

pénurie grave phase préventive phase d'intervention que le secteur privé ne peut Analyser systématiquement maîtriser combler à 100 % le déficit de certains la chaîne d'appro quant aux produits pendant au moins 3 mois risques éventuels Stocker suffisamment de atténuer le déficit de produits en médicaments vitaux dont étape B donnant des recommandations pour l'appro est menacé à toutes réduire la consommation les étapes garantir la disponibilité de ces produits Enregistrer systématiquement les pénuries de médicaments étape C grâce à une répartition équitable dans critiques (envisager des tout le pays rectifications)

En phase préventive, on analyse systématiquement certains médicaments selon des scénarios plausibles, en évaluant tant l'impératif médical que la vulnérabilité de la chaîne d'approvisionnement. En fonction du risque décelé, on décide que tel ou tel produit devra faire l'objet d'une obligation de notifier ou de stocker.

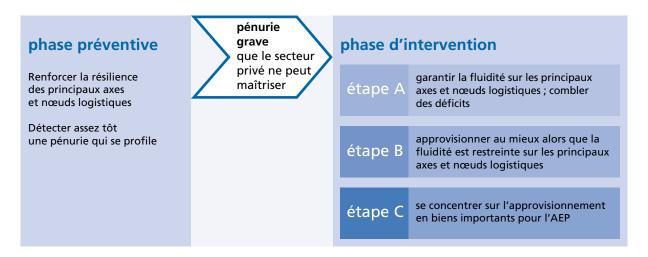
En phase d'intervention, l'objectif stratégique est d'approvisionner à 100 % le marché pendant 3 mois au moins, en puisant dans les réserves obligatoires du médicament en question (étape A). Si ces réserves fondent, on va réduire la consommation, d'entente avec d'autres offices fédéraux ou experts, et publier des recommandations sur la substitution thérapeutique et l'utilisation restreinte (étape B). Si la pénurie est due à une commercialisation en souscapacités (grossiste interrompant ses activités, par ex.), on va distribuer en priorité les médicaments qui doivent absolument être disponibles. Si le marché ne peut plus alimenter tous les patients, alors que la demande grimpe en flèche (par ex. lors d'une pandémie), on va – en dernier ressort – contingenter les médicaments encore disponibles au profit des cantons et restreindre les exportations (étape C).

Processus d'approvisionnement en logistique

Pour l'économie suisse, il est capital que les chaînes logistiques fonctionnent sans heurts. C'est un domaine crucial dans l'AEP, notamment pour les importations et la distribution de biens vitaux et donc pour les services requis par les autres processus d'approvisionnement. Les services nationaux de logistique peuvent être directement influencés par des mesures régaliennes. Mais comme la Suisse est aussi tributaire d'une bonne circulation transfrontalière des marchandises, l'AEP a intégré la logistique internationale dans ses réflexions, même si les mesures régaliennes sont alors exclues. L'AEP doit miser sur des moyens internationaux, comme la coopération d'entreprises opérant dans la chaîne logistique.

Les chaînes de transport sont de plus en plus fragmentées (transports intermodaux) et leur interdépendance s'accroît. Vu la forte interconnexion, une panne de processus entraîne vite une interruption de la chaîne logistique. En l'occurrence, les plateformes logistiques (ports rhénans, aéroports et terminaux de transbordement) sont cruciales, vu qu'elles constituent des plaques tournantes entre les modes de transports. Les risques majeurs pour la logistique et les transports résident dans l'approvisionnement électrique et les ressources TIC.

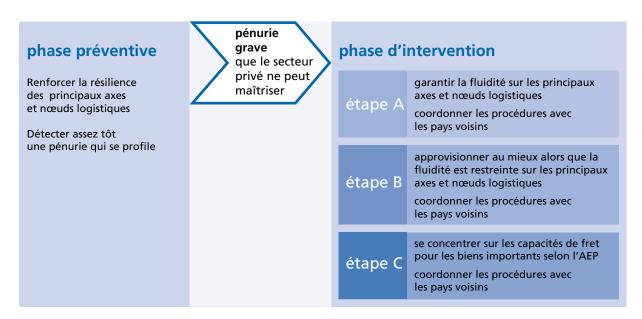
Objectifs d'approvisionnement en logistique nationale



En phase préventive, il faut identifier les services logistiques importants pour l'approvisionnement et détecter les signes avant-coureurs d'une pénurie. Il est crucial d'élaborer des mesures pour accroître la résilience des principaux axes et nœuds logistiques, puis de préparer et communiquer ces mesures, dans l'optique de la phase d'intervention.

En phase d'intervention, il faut garantir l'approvisionnement en services logistiques sur les axes et nœuds principaux. On peut pallier certains engorgements en recourant à des voies de délestage (étape A). Si ce n'est plus possible, on va garantir un approvisionnement, mais de moindre qualité (étape B). Si les perturbations sont graves et à grande échelle, on va réserver les services logistiques encore disponibles pour distribuer des aliments, de l'énergie et des produits thérapeutiques (étape C).

Objectifs d'approvisionnement en logistique internationale



En phase préventive, on va épauler les prestataires de services, tout le long des principaux axes et nœuds internationaux, en prenant des mesures pour renforcer la résilience de la logistique. Grâce à un système d'indicateurs, on veut détecter suffisamment tôt certains événements, analyser leur impact sur les processus logistiques et lancer des mesures adéquates au bon moment.

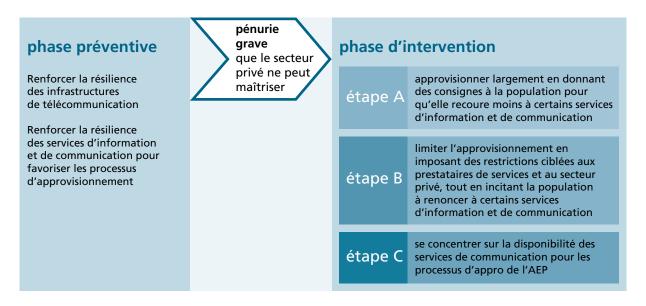
En phase d'intervention, on va pallier les impacts des engorgements et les réduire en recourant à des alternatives. La Suisse se concerte avec ses voisins et les prestataires de services de ces pays pour prendre des mesures facilitant l'acheminement (par ex. accord sur les horaires d'ouverture des douanes, recommandations d'itinéraires de contournement) le long des principaux axes et nœuds internationaux (étape A). S'il y a malgré tout des restrictions, on visera à garantir l'approvisionnement, mais il sera de moindre qualité (étape B). Si la logistique internationale est fortement perturbée, on va se concentrer sur les importations d'aliments, de vecteurs énergétiques et de produits thérapeutiques (étape C).

Processus d'approvisionnement en TIC

Nos entreprises ne pourraient fonctionner sans les technologies de l'information et de la communication (TIC). Les TIC permettent une meilleure interconnection et un échange de données à grande vitesse. Si les services TIC étaient paralysés à large échelle, notre économie ne pourrait guère fonctionner. C'est pourquoi, lors d'une pénurie, il faut sauvegarder, aussi longtemps que possible, l'approvisionnement en services TIC de tous les utilisateurs. Si les capacités deviennent problématiques, on recourra à des mesures pour prioriser ou limiter les prestations dans les télécommunications. Ainsi la téléphonie l'emporterait sur la transmission de données audio ou vidéo, le réseau étant ainsi délesté des services qui sollicitent fortement la bande

passante. Diverses branches importantes pour l'approvisionnement de notre pays en biens et services sont directement tributaires des TIC. Ainsi l'alimentation électrique dépend de systèmes, basés sur les TIC, qui pilotent les réseaux de distribution du courant. Dès lors, il faut garantir, aussi longtemps que possible, les prestations TIC requises à cet effet.

Objectifs d'approvisionnement en TIC



En phase préventive, on va élaborer – en étroite collaboration avec les entreprises cruciales pour l'approvisionnement – des mesures pour renforcer la résilience des entreprises d'information et de communication, puis les mettre en œuvre. Les mesures pour renforcer la résilience informatique sont d'ordre préventif ou réactif.

En phase d'intervention, on va stabiliser les services d'information et de communication importants pour l'approvisionnement ainsi que l'infrastructure requise en lançant des appels à la population (étape A). Si l'exploitation de ces services et de l'infrastructure requise n'est plus que partiellement possible, on va ordonner des prescriptions pour restreindre leur utilisation, par les prestataires comme par la population (étape B). Si la situation se corse encore (étape C), on va sauvegarder, aussi longtemps que possible, les ressources TIC critiques pour les processus d'approvisionnement AEP en prenant des mesures adéquates (par ex., prioriser certaines catégories de clients).

